



N° 255

CHEMINI

25 ADAR II 5763 - 29.03.03

PUBLICATION

HEVRAT PINTO
OH R HAIM VE MOCHE

SOUS L'ÉGIDE DE

RABBI DAVID H. PINTO a"eylw

11, RUE DU PLATEAU 75019 - PARIS

TEL: 01.42.08.25.40 - FAX: 01.42.08.50.85

20 BIS, RUE DES MURIERS 69100 - VILLEURBANNE

TEL: 04.78.03.89.14 - FAX: 04.78.68.68.45

RESPONSABLE DE PUBLICATION: HANANIA SOUSSAN

KOUPPOT

Cher fidèle, si votre kouppa (tronc) à l'effigie de Rabbi Haïm Pinto Zatsal est pleine, vous pouvez déposer le contenu à nos bureaux au :

11 rue du Plateau - 75019 - PARIS

**ou nous contacter au
01 42 08 25 40**

En semaine, chaque soir à partir de 20h30 sont dispensés des cours de Torah au sein de nos Institutions de Paris et Villeurbanne

La faute de Nadav et Avihou, à la lumière de leur grandeur

(par Rabbi David Hanania Pinto Chelita)

Sur le verset (*Vayikra 10, 1*) « Les fils d'Aharon, Nadav et Avihou, prirent chacun leur encensoir... et offrirent devant *Hachem* un feu étranger etc. », les Sages ont parlé en plusieurs endroits de la nature de leur faute, et ont expliqué (*Sanhèdrin 52a, Vayikra Raba 20, 7*) qu'ils marchaient derrière Moché et Aharon en disant : « Quand ces deux vieillards vont-ils mourir, pour que toi et moi dirigions la génération ? »

Ils ont également dit sur Nadav et Avihou (*Vayikra Raba ibid., Yalkout Chimoni 554, Zohar III, 39a*) qu'ils ne s'étaient pas mariés, et aussi qu'ils étaient rentrés ivres dans le Sanctuaire, c'est pourquoi *Hachem* les avait punis.

Ce sont des choses étonnantes. Comment Nadav et Avihou ont-ils pu sentir qu'ils étaient plus grands et plus importants que Moché et Aharon, au point d'en arriver à la faute d'enseigner une *halakha* devant leur maître (*Erouvin 63a, Torat Cohanim 10, 24*) ? Ne pensaient-ils pas que pour cela aussi, pour ne pas avoir accompli les *mitsvot* de *Hachem*, ils seraient punis par le Ciel ?

Nous allons maintenant essayer d'expliquer à fond de quoi il s'agit. Nadav et Avihou estimaient que Moché était arrivé à sa grandeur suprême parce qu'il était monté au Ciel avec la permission de *Hachem*, et c'est là qu'il avait atteint toute la grandeur de sa sainteté. Son frère Aharon avait également réussi à atteindre son niveau parce qu'il était monté avec Moché, comme le dit le verset (*Chemot 19, 24*) : « Tu monteras, toi et Aharon avec toi ». Alors qu'eux, Nadav et Avihou, étaient arrivés à leur niveau par leurs propres forces, sans monter au Ciel, et sans aucune aide extérieure, par conséquent ils étaient très hauts, plus même que Moché et Aharon. Ce n'est pas pour rien qu'ils se sont crus dignes de conduire les *bnei Israël* : ils s'estimaient plus grands que Moché et Aharon. Mais ils ont été punis parce qu'ils auraient dû savoir que du Ciel, on ne donne pas à quelqu'un la grandeur sans raison ; si Moché et Aharon étaient grands, il y avait une raison, et il était totalement interdit de contester leur autorité. Quand ils l'ont contestée, ils ont été frappés de mort par *Hachem*.

En réalité, Moché et Aharon étaient plus grands et plus importants que Nadav et Avihou. Moché ne s'est jamais comparé à qui que ce soit d'autre, car il avait de la considération pour tout le monde. Par exemple quand son fils Guerchom avait couru vers lui en disant (*Bemidbar 11, 27*) : « Eldad et Meidad prophétisent dans le camp », et que son serviteur Yéhochoua lui avait également dit (*ibid. 28*) : « Mon Seigneur Moché, empêche-les ! », il avait répondu (*ibid. 29*) : « Es-tu jaloux pour moi ? Si seulement tout le peuple de Dieu pouvait être composé de prophètes ! » Aharon son frère n'estimait pas non plus qu'il était à un niveau très élevé, mais il se considérait comme inférieur à eux, comme il l'a dit (*Chemot 16, 7*) : « Et nous, que sommes-nous... ». Ils se considéraient comme n'étant rien. C'est pourquoi

Hachem n'a pas été d'accord avec la protestation de Nadav et Avihou, car Il préfère nommer comme chef quelqu'un qui n'a pas de prétentions, qui se sent humble et effacé envers le peuple. Il y a un exemple à donner, à quoi doivent ressembler les chefs et les dirigeants d'Israël. Il n'y a pas lieu de se comparer au peuple, pour ne pas sentir une quelconque infériorité du peuple. Les dirigeants doivent se sentir comme un insecte sur leur dos, c'est alors qu'ils pourront diriger le peuple, ainsi que le disent les Sages (*Yoma 22*) : « On ne nomme pas un responsable de la communauté à moins qu'une boîte d'insectes impurs ne soit suspendue à son cou », car le peuple n'a pas d'insectes sur le dos, et ainsi ils pourront le juger avec droiture.

C'était cela la revendication de Nadav et Avihou : ils se comparaient à Moché et Aharon, alors que Moché et Aharon ne se comparaient pas à eux. Non seulement cela mais ils admiraient Nadav et Avihou, car « Je serai sanctifié par mes proches » (*Vayikra 10, 3*), ce qui était considéré comme une grandeur par Moché.

Maintenant que nous en sommes arrivés là, nous allons également comprendre ce qu'a dit *Hachem* à Moché sur Nadav et Avihou à propos de leur mort (*ibid. 10, 6*) : « Toute la maison d'Israël pleurera ceux qu'a brûlés *Hachem* ». Viendrait-il à l'esprit que les *bnei Israël* ne les pleurent pas, pour qu'il faille le leur ordonner ? De plus, on voit de là que *Hachem* demande aux *bnei Israël* de faire l'oraison funèbre de Nadav et Avihou, c'est-à-dire qu'ils n'en avaient apparemment pas envie. Est-ce possible ?

On peut parfaitement comprendre tout cela. Comme nous l'avons déjà dit, Nadav et Avihou estimaient être plus grands que Moché et Aharon. Ils voulaient que Moché et Aharon meurent, ils sont rentrés ivres dans le Temple, et ils ne se sont pas mariés, parce qu'ils voulaient gouverner les *bnei Israël* selon la stricte justice et non selon la miséricorde, c'est pourquoi ils ont fait des choses étranges qui ne sont pas naturelles, sans compter qu'ils se sont comparés à Moché et Aharon. Les *bnei Israël* n'ont pas aimé cela non plus, parce qu'à leurs yeux d'êtres humains Nadav et Avihou avaient l'air de mépriser Moché et Aharon, les grands de la génération. Il est donc logique de penser qu'ils ne voulaient pas les pleurer ni faire leur oraison funèbre comme il convient.

Par conséquent, *Hachem*, qui est comme on le sait le juge intègre qui sonde les reins et les cœurs (*Jérémie 11, 6*), leur a ordonné de pleurer Nadav et Avihou, car Il savait que leurs intentions étaient totalement pures (l'homme voit ce qui se présente aux yeux et *Hachem* voit les cœurs, *I Samuel 16, 7*). C'est pourquoi Il a dit : « Toute la maison d'Israël pleurera ceux qu'a brûlés *Hachem* », pour que les *bnei Israël* apprennent d'eux tout au moins comment se dévouer entièrement pour les autres, en servant *Hachem*. Mais tout cela sans transgresser les paroles des grands de la génération, en faisant toujours ce qu'ils ordonnent.

Du Moussar sur la Paracha

« Ne vous rendez point abominables » (11, 43)

La Torah dit : « Ne vous rendez point abominables par toutes ces créatures rampantes ; ne vous souillez point par elles, vous en contracteriez la souillure, car Je suis *Hachem* votre Dieu, vous vous sanctifierez et vous serez saints » (11, 43). Dans ce passage, il est expliqué que la base de la sainteté de l'homme dépend directement de la *cachérou* des aliments qui rentrent dans sa bouche. La *Guemara* enseigne (*Yoma 39a*) : « La maison de Rabbi Yichmaël a dit que la faute abêtit le cœur de l'homme, ainsi qu'il est écrit : « Ne vous souillez point par elles, vous en contracteriez la souillure », il ne faut pas lire *nitmetem* (« vous en contracteriez la souillure ») mais *nitamtem* (« vous vous abêtiriez »). Cela signifie que les aliments impurs ont le pouvoir de mener l'homme à la bêtise et de fermer son cœur à toute chose sainte. *Messilat Yécharim* (ch. 11) écrit que les interdictions alimentaires comprennent les lois sur les bêtes *treifot*, les mélanges de viande et de lait et l'interdiction du sang, les mets cuits par les non-juifs, les insectes impurs, le vin des non-juifs. Dans tout cela il faut être extrêmement méticuleux et se renforcer, car le cœur désire les bons aliments et l'interdiction des mélanges est une source de frais supplémentaires. Il en va de même de nombreux détails dans toutes les lois expliquées dans les livres des décisionnaires, et celui qui se montre trop indulgent là où ils ont dit d'être sévères ne fait pas autre chose que de détruire son âme. Il est dit dans *Sifra* : « Ne vous souillez point par elles, vous en contracteriez la souillure », si vous vous souillez par elles, en fin de compte vous en contracterez la souillure, c'est-à-dire que par les nourritures interdites on fait vraiment rentrer l'impureté dans son cœur et dans son âme, jusqu'à ce que la sainteté de Dieu disparaisse et s'éloigne... alors l'homme devient bestial et matériel, plongé dans la vulgarité de ce monde. Les aliments interdits contribuent à cela plus que toutes les autres interdictions, parce qu'ils rentrent dans le corps de l'homme et deviennent sa propre chair. Il est aussi écrit dans les mêmes sources que quiconque réfléchit un tant soit peu considérera les aliments interdits comme des aliments empoisonnés, ou comme des aliments auquel s'est mélangé quelque chose d'empoisonné. En effet, si cela arrivait, l'homme trouverait-il facile d'en manger ? Même sur la foi d'un léger soupçon, il ne le mangerait pas facilement, et s'il le faisait, il serait considéré comme un imbécile parfait. Il est écrit à ce propos : « Tu mettras un couteau sur ta gorge si tu as du bon sens » (*Michlei 23, 2*). Et le saint Or Ha'Haim écrit qu'il a entendu du Ari que parfois l'homme se transforme, et de bon devient mauvais, sans qu'on sache pour quelle raison. Lui-même s'étonne qu'on puisse se transformer ainsi. Il estime que c'est provoqué par le fait de faire rentrer dans sa bouche des aliments interdits, qui ont une partie mauvaise.

On sait que de même que les aliments interdits peuvent avoir une mauvaise influence sur l'homme, les aliments *cachérou* peuvent avoir une bonne influence, comme nous trouvons chez le non-juif Antoninus, qui étant bébé a sucé le lait de la mère de Rabbi. Les Sages ont estimé que c'était la raison pour laquelle Antoninus a fini par étudier la Torah, se convertir et se circoncire (*Tossérot Avoda Zara, 10, 2*).

Dans l'ancien *Midrach Tan'houma parachat Vayérah*, il est dit sur le verset « Sara a allaité des fils » que les femmes égyptiennes menaient leurs enfants chez Sara pour qu'elle les allaite, et que tous ces bébés égyptiens ont fini par se convertir. Il est raconté dans *Pessikta Rabati (44-90)* que tous ceux qui venaient se convertir et tous les convertis du monde qui craignent le Ciel descendent de ceux qui ont sucé le lait de Sara. A ce propos, on raconte sur l'une des organisations qui s'occupent de ramener à la Torah que ses dirigeants sont allés prendre conseil de l'un des grands de la génération pour lui demander quelle est la première chose qu'il faut enseigner à celui qui se rapproche de la Torah. Il a répondu : au début, il faut lui apprendre quels sont les aliments permis, car ainsi le cœur s'équilibre, et ensuite l'homme peut par ses propres forces avancer et s'élever dans la sainteté. La source se trouve dans les paroles du saint Or ha'Haim (*Vayikra 18, 2*), qui a écrit que chez celui qui se garde des aliments interdits, le désir grandit de se rapprocher de Dieu, de Sa Torah et de ses *mitsvot*, car l'aliment amplifie dans son âme et dans son cœur la lumière supérieure de la sainte Torah.

Aujourd'hui, il s'avère, après des recherches extensives, qu'outre la dévastation spirituelle, les aliments interdits provoquent de grands dommages dans le corps de l'homme. Ce n'est pas pour rien que le Saint béni soit-Il a interdit de les consommer, et le Rav Moché Vayé *Chelita*, dans son livre *Cachérou HaMazone*, raconte : « Quand j'étais à Mexico, après une

conférence sur le sujet de la *cachérou* et de son influence sur l'homme, l'un des participants est venu me trouver avec une histoire personnelle. Il m'a raconté qu'il y a quelques années, sa femme est tombée très malade, et les examens ont montré un parasite appelé « *tsistisarcus* » (un vers qui ronge le cerveau et entraîne la mort). Elle a tout de suite été hospitalisée et on a réussi à lui sauver la vie. Quand elle a été guérie, ils sont allés prendre congé du chirurgien non-juif, qui leur a demandé dans la conversation : « Avez-vous jamais entendu parler du peuple juif ? » Ils ont répondu : « Nous sommes juifs ». Le médecin s'est étonné : « Comment est-ce possible ? Cette maladie est provoquée par l'ingestion de viande de porc, et les juifs ne mangent pas de porc ! » Ils ont baissé la tête honteusement et ont répondu : « Nous, nous en mangeons ! » Et depuis, ils ont fait attention à ne manger que des aliments *cachérou*. » Que le sage entende et en tire la leçon !

Le cœur d'un juif est un réceptacle pour la Torah

« Il arriva (Vayéhi) le huitième jour » (9, 7)

Rabbi Israël de Rojine s'étonnait : Les Sages n'ont-ils pas dit que partout où se trouve le mot « *Vayéhi* », cela indique un malheur ? Quel malheur y avait-il donc dans l'érection du Temple ?

Il expliquait que le but essentiel du Sanctuaire comporte une trace de malheur, car au début le Saint béni soit-Il avait envisagé que Son saint Sanctuaire soit dans le cœur de chaque juif, ainsi qu'il est écrit « ils Me feront un Sanctuaire et Je reposerai en eux ». Le cœur juif devait être un réceptacle pour la *Chekhinah*, et alors il n'y aurait pas eu besoin de construire le Sanctuaire. Mais comme les *bnei Israël* ont commis la faute du Veau d'Or, il s'est avéré nécessaire de réduire la *Chekhinah* entre les murs du Sanctuaire.

Le Sage sait quand se taire

« Aharon se tut » (10, 3)

Le *Ba'al HaTourim* écrit que dans toute la Torah, on ne trouve que deux fois le mot *Vayidom* (« il se tut »). Dans notre *parachah*, il est dit : « Aharon se tut », et dans le livre de Yéhochoua, dans le récit de la guerre contre les cinq rois de Canaan, il a été fait un miracle et le soleil a interrompu sa course, ainsi que le dit le verset : « le soleil s'arrêta (*Vayidom*) » (10, 13). Quel rapport y a-t-il entre ces deux versets ? Ils nous disent en allusion que la grandeur de « Aharon se tut » est quelque chose de tout à fait aussi surnaturel que de voir le soleil s'arrêter, ce qui va à l'encontre des lois de la nature. Lorsque ses deux fils *tsadikim* sont morts le même jour, Aharon s'est imposé le silence. A ce propos, on raconte sur le Rav de Jérusalem, le *Adéret* (Rabbi Eliahou David Rabinowitz Téomim) *zatsal* qu'il avait une fille qui est morte dans sa jeunesse. L'enterrement fut fixé à une certaine heure, et les gens de la *Hevra Kadicha*, qui connaissaient le Rav comme un homme pointilleux sur l'exactitude, se tinrent prêts à l'heure dite et voulurent commencer l'enterrement. Mais là, une surprise les attendait : le Rav, qui s'était enfermé dans sa chambre, voulut retarder l'enterrement. Cela étonna tout le monde. Au bout d'une vingtaine de minutes, le *Adéret* sortit de sa chambre, et alors le signal de prendre la route fut donné. Plus tard, on entendit de sa bouche la signification de ce retard : « Il y a un ordre de dire une bénédiction sur le mal de la même façon qu'on dit une bénédiction sur le bien. Quand j'ai voulu dire la bénédiction *dayan haemet* (sur la perte qu'il avait subie), j'ai vu qu'il me manquait encore quelque chose dans le « de la même façon », c'est pourquoi je me suis enfermé dans ma chambre jusqu'à ce que je réussisse à retrouver le sentiment de joie qui m'avait accompagné au moment où ma fille était venue au monde. Alors seulement, dans la même mesure de joie, j'ai pu bénir *Hachem* de ce qu'il avait donné un jugement de vérité » (*Leka'h Tov*).

Quel est le rapport entre un langage délicat et les aliments interdits ?

« Distinguer entre le saint et le profane, entre l'impur et le pur, et l'enseigner aux *bnei Israël* » (10, 10-11)

La *Guemara* (*Pessa'him 3b*) raconte l'histoire de deux disciples qui étaient assis devant Hillel. L'un d'eux dit à son Rav : « Pourquoi vendange-t-on (le raisin) en pureté et ne cueille-t-on pas (les olives) en pureté ? » Et l'autre dit : « Pourquoi vendange-t-on en pureté alors qu'on peut cueillir même en état d'impureté ? » Hillel dit du premier disciple qu'il s'était exprimé délicatement et lui promit que cela lui vaudrait de devenir un maître en Israël. Il ne se passa

Echet Hayil

L'existence d'Israël dépend de la pudeur !

On sait que la pudeur à notre époque a terriblement décliné, et les esprits mauvais arrivent de l'impureté des nations et menacent d'attenter à la sainteté des filles d'Israël et à la sainteté du peuple tout entier.

Ce danger est extrêmement sérieux, car la pudeur est le principe de base de l'existence du peuple d'Israël, et la providence de *Hachem* et Sa protection contre les ennemis qui nous assaillent dépendent de son existence. Quand la pudeur s'affaiblit, la *Chekhinah* quitte Israël, ainsi qu'il est dit : « On ne verra pas en toi de chose déshonnête, Il se retirerait d'avec toi ».

C'est pourquoi nous devons faire tous nos efforts pour accomplir cette *mitsva* le mieux possible. C'est tout au moins un devoir absolu de faire excessivement attention à ne pas transgresser des interdictions graves et essentielles, qui peuvent pousser la femme très rapidement à pécher, à faire commettre des milliers de péchés et à causer une destruction pour des générations, par exemple : une fente ou une ouverture dans la jupe de quelque côté que ce soit est absolument interdite parce que cela attire beaucoup le regard ; il est également interdit de porter une jupe-portefeuille, parce que dans de nombreuses situations on aperçoit la jambe, et aussi que l'apparition de l'ouverture quand on marche attire beaucoup l'œil.

L'expérience a montré qu'il est impossible d'être sauvée de cet écueil jour après jour sans une étude régulière et détaillée des principes et des *halakhot* concernant la pudeur dans le vêtement et dans le comportement. Dans notre génération où l'impureté de la rue fait oublier les principes de base, l'étude est tout particulièrement nécessaire.

A la lumière de la Haftarah

« Il ne faut pas avoir honte devant ceux qui se moquent »
« **David dansait de toutes ses forces devant Hachem** » (II Samuel)

De nombreuses personnes évitent d'accomplir les *mitsvot* de *Hachem* parce qu'elles ont peur de leurs proches et de leurs amis. Elles sont toujours dépendantes de l'opinion publique et du qu'en dira-t-on.

Ce verset vient nous le reprocher vigoureusement, car lorsque Mikhal fille de Chaoul a reproché à David de ne pas avoir honte devant le peuple et de chanter et danser devant l'Arche, elle lui a dit : « Combien s'est honoré aujourd'hui le roi d'Israël, se donnant en spectacle aux servantes de ses serviteurs, comme eût pu le faire un homme de rien ! » Et David lui a répondu : « Devant *Hachem* qui m'a choisi de préférence à ton père et à toute sa maison », c'est-à-dire que c'est justement pour cette raison que nous avons évoquée que *Hachem* a rejeté ton père comme roi, parce qu'il prenait en considération l'avis du peuple et le craignait. Si *Hachem* m'a choisi pour régner à sa place et a dit : « (la royauté) sera donnée à un meilleur que toi », moi non plus je ne pourrai pas retourner à la même faute et trembler devant le rire et les moqueries du peuple à un moment où j'exprime ma joie et danse en l'honneur de *Hachem*. Maintenant, réfléchissons : si le roi David n'a pas craint pour son honneur au moment où il accomplissait la volonté de *Hachem*, il n'y a aucune raison pour que nous nous conduisions autrement !

pas longtemps avant que cela ne se réalise, et il s'agit de Rabbi Yo'hanan ben Zakai.

Le *gaon* de Vilna dit à ce propos : « Ces paroles de Hillel se trouvent en allusion dans un verset de la *parachat Chemini* : « Distinguer entre le saint et le profane, entre l'impur et le pur, et l'enseigner aux *bonei Israël* ». Celui qui fait la distinction comme il se doit entre le saint et le profane et entre le pur et l'impur, et fait attention à toujours parler délicatement, méritera une aide du Ciel et enseignera aux *bonei Israël* » (*Parperat LaTorah*).

La raison des Mitsvot

Les aliments interdits

« Ne vous rendez point abominables par toutes ces créatures rampantes » (Vayikra 11, 43)

En ce qui concerne les aliments interdits, le *Séfer Ha'hinouch* écrit (*Mitsva 147*) que comme le corps est un réceptacle pour l'âme, qui agit en lui selon son mérite et son tempérament, il doit comprendre les voies de l'âme, qui est sage et se trouve en lui, faire confiance à ses conseils et les suivre. Par conséquent, l'homme doit s'efforcer tout au moins de maintenir son corps en état de santé et de force. Or il est bien connu que le corps réagit en fonction des aliments, qui le rendent sain ou malade, car la chair s'épuise chaque jour, ou au contraire se construit si la nourriture est adéquate, c'est pourquoi il fait partie des bontés de Dieu envers nous, Son peuple élu, de nous avoir éloignés de tout aliment nocif pour le corps, qui engendre en lui des humeurs mauvaises.

D'après ces propos du *Séfer ha'Hinouch*, on peut expliquer pourquoi la Torah s'est montrée plus sévère en ce qui concerne les aliments interdits : par l'intermédiaire de ce que l'homme absorbe, ils deviennent des constituants du corps, font partie de l'homme et l'accompagnent pendant toute sa vie.

C'est pourquoi il est édicté dans le *Choul'han Aroukh* (*Yoré Déa 81, 7*) qu'une femme qui allaite, même juive, si elle est obligée de manger des choses interdites parce qu'elle est malade ou pour une autre raison, n'a plus le droit d'allaiter le bébé, parce que ce lait lui ferait du mal quand il grandira et engendrerait en lui une mauvaise nature. A propos de Moché, nous constatons que Myriam a dit : « Est-ce que je vais t'appeler une nourrice des femmes des hébreux ? » Etait-il donc interdit à Moché de sucer le lait d'une étrangère ? Alors pourquoi a-t-elle dit cela ? Parce qu'elle a présenté Moché à toutes les Egyptiennes pour qu'elles le nourrissent, et il refusait. Pourquoi ? Parce que le Saint béni soit-Il a dit : « La bouche qui plus tard parlera avec Moi sucera quelque chose d'impur ? ». Le *gaon* Rabbi Ya'akov Kaminetski *zatsal* demande à ce propos : Comment est-il possible d'apprendre ce *din* de Moché pour toute la communauté d'Israël ? Il répond qu'on apprend de là un grand principe éducatif : il faut élever tout enfant juif de la meilleure façon possible, au point qu'il soit digne de parler avec la *Chekhinah*, c'est pourquoi on doit faire attention à ce qu'il ne mange que des aliments *caché* dès sa toute petite enfance.

Dans son commentaire (*11, 13*), le Ramban explique que la Torah a interdit les animaux impurs parce que leur consommation fait entrer la cruauté dans le cœur. Abrabanel écrit que la Torah a interdit les animaux qui endommagent l'âme humaine. Le *Keli Yakar* (*Vayikra 11, 7*) écrit : « De nombreux commentateurs ont parlé de l'interdiction de certains aliments ; certains pensent qu'il s'agit de la santé du corps et de sa guérison, car ces aliments engendrent des humeurs mauvaises, et le Ramban penche vers cet avis. Mais il n'en est pas ainsi, car tous les peuples du monde mangent de la viande d'animaux interdits ainsi que tout ce qui est impur, et ils sont forts et sains. Il est évident que dans tout cela il ne s'agit que de la guérison de l'âme, car ces aliments souillent l'âme pure, chassent l'esprit de sainteté et de pureté de l'homme, et engendrent des obstructions du cerveau et des traits de cruauté. »

Le *Pri 'Hadach* écrit : « Comme à notre époque on ne fait pas attention à la *caché* des aliments, la plupart des enfants s'éloignent de la Torah, il y a beaucoup d'insolents, la crainte de Dieu ne touche pas leur cœur, et même quand on leur fait des reproches ouverts, ils ne sont pas capables d'accepter la leçon.

Le Malbim (*Vayikra 11, 43*) écrit aussi : « Ne vous souillez point par elles, vous en contracteriez la souillure » signifie que ce sera la raison qui vous rendra véritablement souillés, car ils vous rendront répugnants et vous engourdiront le cœur de façon à ce que vous ne voyiez pas la lumière de la *mitsva* et de la Torah. » A ce propos, le livre *Déguel Ma'hané Ephraïm* rapporte l'histoire de gens d'un certain pays qui ont demandé au Ramban pourquoi s'éveillaient en eux des doutes sur des sujets concernant la foi. Le Ramban leur a répondu : « Il est évident que votre tête s'est alourdie à cause d'aliments interdits, c'est pourquoi vous ne pouvez plus comprendre la douceur des paroles des Sages à ce propos. » Le livre *Pri 'Hadach* explique la raison pour laquelle la Torah s'est montrée sévère sur la consommation d'insectes rampants : « La Torah s'est montrée sévère à cet égard par beaucoup d'interdictions, parce que c'est une interdiction qui se rencontre très fréquemment dans les fruits, les légumes, les légumes secs et toutes sortes d'aliments, et il est impossible de ne pas se fourvoyer si l'on n'y prête pas une attention extrême. Il faut également expliquer en public la gravité de ces interdictions, pour que tout le monde s'en écarte. »

Dans son livre *Kanfei Yona*, Rabbi Moché Azaria de Pano statue que même sur les aliments non-*caché* qui sont venus en bouche malgré soi, il faut se repentir. Le livre *Yessod VéChorech HaAvoda* cite une jolie coutume : de toujours faire une prière avant de manger pour ne pas tomber dans des interdictions alimentaires.

Question d'éducation

« Voici la bête que vous mangerez »

Dans la *parachat Noa'h*, la consommation de viande a été autorisée, et dans la *parachat Chemini* la Torah précise quels animaux les *bnei Israël* ont le droit de manger. Il est dit sur la consommation de animaux que la Torah n'a pas autorisés : « vous vous rendrez impurs par eux ». Les Sages (*Yoma 39*) disent : « Il ne faut pas lire « vous vous rendrez impurs » (*nitmetem*) mais « vous deviendrez stupides » (*nitamtem*), et on apprend de là que la faute rend le cœur de l'homme stupide. Rachi explique : « Elle le bouche (*otemeï*) hermétiquement à toute sagesse ». Mais les commentateurs soulignent que cette stupidité est spécifique aux aliments interdits. Le Ramban, dans son commentaire sur la Torah, parle brièvement de la stupidité qui tombe sur l'âme à cause d'une nourriture animale interdite. En examinant les signes des bêtes qui sont permises ou interdites et qui sont détaillés dans le chapitre trois du traité *'Houlin*, on comprend les propos du Ramban : la Torah a permis la consommation uniquement de la viande d'un animal qui a des moyens avancés de se débrouiller dans la vie, dans sa digestion, sa démarche, sa façon de se maintenir et de se protéger.

Etant donné que ce que l'homme consomme devient une partie de lui-même, il s'établit une grande proximité entre l'âme de la bête qu'il consomme et sa propre âme. Manger une bête rudimentaire rapproche l'homme de la grossièreté et l'enracine dans son âme. Cette proximité empêche l'âme d'un *ben Israël* de se rapprocher toujours plus de *Hachem*, ce à quoi elle peut aspirer. Limiter l'homme dans ce qu'il peut consommer est ce qui lui permet de limiter son attachement et son asservissement à ce qui lui plaît, aux dépens de sa santé corporelle et spirituelle, comme il est expliqué dans certains passages de *'Hovot HaLevavot* et *Messilat Yécharim*.

Etant donné que les habitudes alimentaires sont fixées en l'homme pour toute la vie, il faut faire attention dès l'enfance à ne pas trop laisser l'enfant s'enthousiasmer pour telle ou telle nourriture. On ne doit pas compter sur le fait que cette habitude changera avec la croissance intellectuelle. La grande proximité entre la nourriture et celui qui la consomme enracine le lien qui existe entre eux, et il est extrêmement difficile de le détruire.

Garde ta langue !

Le Lachone HaRa entraîne la pauvreté

Qui souhaite devenir pauvre, indigent, et dépendre de la charité publique ? Le 'Hafets 'Haim explique que celui qui est habitué à dire du *Lachone HaRa* est puni par la pauvreté, car le premier *Lachone HaRa* qui a été prononcé au monde l'a été par le serpent. Or sache que de même que le serpent a été puni dans sa subsistance, ainsi qu'il est écrit : « Tu mangeras de la poussière tous les jours de ta vie », de même quiconque a l'habitude de dire du *Lachone HaRa* est puni par la pauvreté, ainsi qu'il est écrit dans le livre *HaKané* : « Vois et comprends que quiconque fait sortir du *Lachone HaRa* de sa bouche est jugé par la lèpre » ; aujourd'hui où il n'y a plus de lèpre, celui qui dit du *Lachone HaRa* est puni par la pauvreté, qui lui est comparable, car un pauvre est livré aux mains des hommes. C'est pourquoi celui qui prend l'habitude permanente de cette faute est châtié par la pauvreté, l'indigence et d'autres soucis permanents, par conséquent quiconque veut vivre bien y prendra garde.

Histoire vécue

« Sache que répondre »

L'un des *maskilim* à Brisk, qui avait étudié puis abandonné la Torah, se vanta un jour auprès du *gaon* Rabbi Yossef Dov Soloveitchik qu'il ne faisait pas partie des hésitants, et qu'après avoir quitté le camp orthodoxe, il commettait toutes les transgressions interdites par la Torah, y compris la consommation de porc.

Rabbi Yossef Dov s'aperçut qu'il n'était pas très intelligent, et lui dit avec une feinte innocence : « Apparemment, vous êtes même plus grand que le Rambam ! » L'homme écarquilla les yeux et demanda au Rav de Brisk ce qu'il voulait dire.

Voyez vous-même, répondit Rabbi Yossef Dov. Le Rambam dans son livre *Moré Nevoukhim ch. 3* développe en longueur les raisons (*teamim*) des *mitsvot*, et quand il est arrivé à traiter la question de savoir pourquoi la Torah nous a interdit la viande de porc, il a reconnu ne pas connaître la raison (*ta'am*) de la viande de porc, alors que vous venez de reconnaître que vous en connaissiez le goût (*ta'am*) !

Tes yeux verront tes Maîtres

Le gaon Rabbi Tsvi Hirsch Ashkenazi, le 'Hakham Tsvi

Le soleil du *gaon* le 'Hakham Tsvi a brillé dans la ville de Baroukh en Moravie, où il est né en 5418 de Rabbi Ya'akov. Sa mère était la fille du grand *gaon* Rabbi Ephraïm de Vilna. Depuis sa plus tendre enfance, on s'aperçut qu'il était né pour la grandeur. Il étudia la Torah avec son père et dans la *yéchivah* de son grand-père dans le vieux Ouban. C'est là qu'il se maria et attira vers lui de jeunes *talmidei 'hakhamim* qui venaient profiter de sa Torah.

En 5454, un boulet pénétra dans sa maison en tuant sa femme et sa fille unique. Alors Rabbi Tsvi Hirsch partit pour Sarajevo où il devint *Av Beit Din*. De là, il passa à Berlin, et épousa en deuxièmes noces la fille du *gaon* Rabbi Mechoulam Zalman Mirels, *Av Beit Din* des communautés de Hambourg, Altona et Wansbeck, et s'installa à Altona. Ensuite il passa à Amsterdam, où il devint Rav et *Av Beit Din* de la région. Mais en 5474, il se heurta à Na'hami 'Hiya 'Hiyou qui arriva à Amsterdam où il répandit des rumeurs selon lesquelles il était le *Machia'h*. Alors on le soupçonna d'appartenir à la secte de Chabtaï Tsvi, et Rabbi Tsvi Hirsch lutta contre lui de toutes ses forces. Il en souffrit beaucoup, et fut obligé de quitter Amsterdam, jusqu'à arriver en fin de compte à la ville de Lwov. Là, le 'Hakham Tsvi ne resta pas longtemps, et il y mourut le 1 Iyar 5478, en laissant derrière lui des fils grands en Torah, avec à leur tête Rabbi Ya'akov de Emden, auteur du livre de prières *Beit Ya'akov*. Sa Torah se trouve dans les *Responsa 'Hakham Tsvi*. Il se fit connaître par ses réponses halakhiques, l'une d'elles étant : est-il permis de faire participer à un *minyán* un homme qui est né au moyen du *Séfer Hayetsira*, comme le *golem* qui avait été façonné par son ancêtre Rabbi Eliahou Ba'al Chem ? Que son mérite nous protège.